

INDEX – 2019 AVRIL



[TABLE](#)

(Accès direct en cliquant sur les liens en bleu)

ADMINISTRATION

[DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A LANCER UN MARCHÉ D'ÉTUDE](#)

[DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A LANCER UN MARCHÉ PUBLIC A PROCÉDURE ADAPTÉE](#)

[DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SOLLICITER LE FST](#)

[ACTUALISATION DU TABLEAU DES COMMISSIONS](#)

[NOMINATION AUX COMMISSIONS COMMUNALES](#)

[NOMINATION AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES](#)

[NOMINATION AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX](#)

[NOMINATION DES CORRESPONDANTS](#)

COMMUNAUTE DE COMMUNES

[PRESENTATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DOCMAEL](#)

[TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF](#)

JEUNESSE

[DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2019](#)

TRAVAUX ET ACHATS

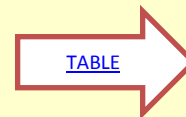
[ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIÈRE](#)

[ACQUISITION D'UN MEUBLE POUR LE POINT RELAIS BIBLIOTHÈQUE](#)

[DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT DU PRAU DU GROUPE SCOLAIRE](#)

[DEVIS POUR LA RÉFECTION DES ABAT-SONS DE L'ÉGLISE](#)

SEANCE DU 24 AVRIL 2019



Nombre de conseillers présents : 10/14 (et 3 pouvoirs)

PRESENTATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DOCMAEL PAR M. LEFFONDRE, DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE LA CCBR

Pour information

M. LEFFONDRE présente le tableau d'analyse des offres pour la maîtrise d'œuvre en vue des travaux d'aménagement de la rue Docmaël.

La société retenue est le cabinet GP ETUDES / INERMIS pour un montant de 7 290.00€ ;

La compétence voirie étant communautaire, cette présentation n'est pas soumise au vote du Conseil municipal.

[INDEX](#)

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

Rapporteur : Serge DURAND

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 rend les compétences eau potable et assainissement obligatoires à compter du 1er janvier 2020 pour les communautés de communes.

Toutefois, les communes peuvent obtenir un report de ce transfert obligatoire au 1er janvier 2026. Le report n'est pas automatique : il faut que les communes délibèrent selon un mécanisme de « minorité de blocage », à l'image de ce qui était possible déjà pour le transfert de la compétence PLU. Pour mettre en place cette minorité de blocage, concrètement, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes, représentant au moins 20 % de la population, devront avoir délibéré en ce sens.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes parue au Journal officiel n° 179 du 5 août 2018 ;

Vu l'article L.2224-7 du CGCT ;

Vu l'article L.5214-16 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 Pour / 1 Abstention)

- **CONSIDERANT** qu'il semble prématuré d'envisager le transfert de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020, et conformément à ce que la loi autorise
- **DE S'OPPOSER** à la modification des statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique et au transfert à l'EPCI-FP, à compter du 1^{er} janvier 2020, de la compétence suivante : « Assainissement » selon le 7^oII de l'article L.5214-16 du CGCT.

[INDEX](#)

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2019

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Le dispositif « Argent de poche » est mis en place depuis 2016. En 2018, 22 missions ont été réalisées pour un montant total de 330€.

Il est proposé de renouveler ce dispositif pour l'année 2019 avec une enveloppe de 345€ (prévue au budget 2019).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- **De VALIDER** l'attribution d'une enveloppe budgétaire de 345€ au dispositif « Argent de Poche », soit 23 missions d'une demi-journée.

[INDEX](#)

ACTUALISATION DU TABLEAU DES COMMISSIONS COMMUNALES, INTERCOMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Suite à la démission de M. René SAUDRAIS du conseil municipal, il est nécessaire de modifier la délibération N° 2018-80 bis prise le 19 octobre 2018 concernant le tableau des commissions communales, intercommunales et syndicats intercommunaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- **De VALIDER** ce tableau des nominations aux commissions communales, intercommunales et aux syndicats intercommunaux.

[INDEX](#)

NOMINATION AUX COMMISSIONS COMMUNALES

1- Personnel communal

Référent	Manuela LEMAITRE
Membres	Adeline LEMONNIER
	Jordane ROPTIN
	Patrick GLEMEE
	Sévérine ROSSATO

2- Patrimoine bâti et patrimoine matériel, entretien

Référent	Gilbert REGNAULD
	Jean Claude MORIN
	Didier FRERE
	Jordane ROPTIN

3- Urbanisme : politique de développement urbain

Référent	Serge DURAND & Manuela LEMAITRE
	Patrick GLEMEE
	Adeline LEMONNIER
	Sévérine ROSSATO
	Gersende ANGOT
	Jordane ROPTIN

4- Voirie, Assainissement, réseaux et environnement

Référent	Gilbert REGNAULD
	Patrick GLEMEE
	Didier FRERE
	Jean Claude MORIN
	Gersende ANGOT

5- Affaires périscolaires

Référent	Manuela LEMAITRE
Membres	Jean Noël BLOCHER
	Jordane ROPTIN
	Sévérine ROSSATO

6- Jeunesse, conseil des jeunes, loisirs, relations avec les associations

Référent	Manuela LEMAITRE
Membres	Gersende ANGOT
	Éric MARCHAND
	Adeline LEMONNIER (Conseil des jeunes)

Comité de pilotage salle des fêtes :

Éric MARCHAND, Didier FRERE, Evelyne PEIGNE

7- Affaires sociales

Référent	Manuela LEMAITRE
----------	------------------

Membres	Carine PIEL
	Séverine ROSSATO
	Gersende ANGOT

8- Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Président	Manuela LEMAITRE
Membres élus	Pierre Yves LEMONT
	Carine PIEL
	Jean Claude MORIN
	Adeline LEMONNIER
	Séverine ROSSATO
Membres désignés	Aline BRIAND
	Marie Paule REGNAULD
	Maryvonne ARRIBARD
	Adeline JAN
	Monique LECLANCHE

9- Communication et Information municipales,

Référent	Serge DURAND
Membres	Jean Noël BLOCHER
	Adeline LEMONNIER

10- Ouverture des plis

Référent	Manuela LEMAITRE
Délégués titulaires	Éric MARCHAND
	Jean Claude MORIN
	Gilbert REGNAULD
Délégués suppléants	Adeline LEMONNIER
	Patrick GLEMEE
	Didier FRERE

11- Impôts

Président	Manuela LEMAITRE
Commissaires titulaires	Marc BEAUJOUR
	Eric REGEARD
	Joël GOMBERT
	Geneviève TASBILLE
	Joël GABILLARD
Commissaires suppléants	Raymond PINAULT
	André REHAULT
	Henri BLANDIN
	Sylvie LEMARCHAND
	Patrick GLEMEE
	Alain NIVOL

12- Anciens combattants

Délégué	Jean Claude MORIN
---------	-------------------

13- Environnement, développement durables et suivi des consommations de fluides (recueil et analyse des données, et préconisations)

Référent	Pierre-Yves LEMONT
Membres	Manuela LEMAITRE
	Serge DURAND
	Gilbert REGNAULD
	Gersende ANGOT
	Jean-Noël BLOCHER

14- Liste électorale

Cette commission de contrôle est composée de M. Eric MARCHAND, conseiller municipal

Un délégué nommé par le Préfet : Mme Madeleine REGEARD

Un délégué nommé par le tribunal de Grande Instance : M. Raymond PINAULT

[INDEX](#)

NOMINATION AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

1- Communauté de Communes

Délégué Titulaire	Serge DURAND
Délégué Suppléant	Gilbert REGNAULD

2- Office des Sports de la Bretagne Romantique (OSBR)

Délégué titulaire	Eric MARCHAND
Délégué suppléant	Manuela LEMAITRE

3- Maison d'accueil Rural pour personnes Agés (MARPA)

Délégué titulaire	Manuela LEMAITRE
Membres	Didier FRERE
	Jean Claude MORIN

[INDEX](#)

NOMINATION AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1- Syndicat Intercommunal des Eaux

Délégué titulaire	Pierre Yves LEMONT
Délégué Suppléant	Gilbert REGNAULD

2- Syndicat Intercommunal du Bassin du Linon

Délégué titulaire	Gilbert REGNAULD
Délégué Suppléant	Jordane ROPTIN

3- Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35)

Délégué titulaire	Pierre Yves LEMONT
-------------------	--------------------

4- Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM)

Délégué titulaire	Gilbert REGNAULD
Délégué Suppléant	Serge DURAND

5- Syndicat Intercommunal du Collège Briant de Tinténiac (SICTB)

Délégué titulaire	Jean Noël BLOCHER
Délégué Suppléant	Patrick GLEMEE

6- Syndicat Intercommunal de Musique (SIM)

Délégué communautaire	Serge DURAND
Délégué communautaire suppléant	Gilbert REGNAULD

7- Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion du Centre de secours de Tinténiac (SICST)

Délégué titulaire	Manuela LEMAITRE
Délégué Suppléant	Jean Noël BLOCHER

8- Syndicat Intercommunal du Lycée Chateaubriand de Combourg

Délégué titulaire	Serge DURAND
Délégué Suppléant	Manuela LEMAITRE

[INDEX](#)

NOMINATION DES CORRESPONDANTS

1- Défense Armée Nation

Référent	Patrick GLEMEE
----------	----------------

2- Sécurité Routière

Référent	Manuela LEMAITRE
----------	------------------

3- Pandémie Grippale et Canicule

Référent	Jean Claude MORIN
----------	-------------------

[INDEX](#)

ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIERE

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Il est proposé d'acquérir un logiciel dédié à la gestion du cimetière. Un montant de 9 600€ TTC a été prévu au budget. Nous avons reçu des devis des sociétés ADIC Informatique et Cosoluce.

La proposition de la société ADIC Informatique inclut la reprise de toute l'antériorité, avec notamment un relevé topographique.

Le montant du devis s'élève à 6 957.92€ HT, soit 8 349.50€ TTC

A ce montant, il faut prévoir l'option éventuelle de 783.64€ HT soit 940.37€ TTC pour la numérisation et la saisie des documents complémentaires.

Le contrat annuel de maintenance s'élève à 267.00€ HT, soit 320.40€ TTC ;

Le devis de la société COSOLUCE s'élève à 5 730.00€ TTC + l'abonnement annuel de 473.72€ TTC.

Un montant de 9 600€ TTC a été prévu au budget à l'opération 012 – Achat matériel et mobilier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- **De VALIDER** le devis de la Société ADIC Informatique pour un montant de 7 741.56€ HT, soit 9 289.87€ TTC à inscrire en investissement à l'opération 012
- Et le contrat annuel de maintenance pour un montant de 267.00€ HT, soit 320.40€ TTC
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

[INDEX](#)

PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN MEUBLE POUR LE POINT RELAIS BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Comme il a été prévu au budget, il est envisagé d'acquérir un meuble pour le point relais bibliothèque.

Manutan Collectivités propose une armoire métal à rideaux lame terminale métal (Hauteur 102 cm - Largeur 120 cm) pour un montant de 292.00€ HT soit 351.46€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- **De VALIDER** l'acquisition de l'armoire métal auprès de Manutan Collectivités pour un montant de 292.00€ HT soit 351.46€ TTC à inscrire en investissement à l'opération 012
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

[INDEX](#)

DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DU PREAU DU GROUPE SCOLAIRE

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

L'aménagement du préau du groupe scolaire (pose de dalles) a été prévu au budget pour un montant de 2 100.00€ TTC.

Nous avons reçu 2 devis :

- L'un de la société Mosaik Création d'un montant de 1 734.00€ HT, soit 2 080.80€ TTC
- L'autre de la société Apara d'un montant de 1 794.55€ HT, soit 2 153.46€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (12 Pour / 1 Abstention)

- **De VALIDER** le devis de la société APARA pour un montant de 1 794.55€ HT, soit 2 153.46€ TTC
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

[INDEX](#)

DEVIS POUR LA REFECTION DES ABAT-SONS DE L'ÉGLISE

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD, Adjoint aux travaux présente 2 propositions pour la réfection des abat-sons de l'église.

			Montant HT	Montant TTC
Proposition 1	Société Alain Macé	Remplacement des abat-sons de l'église	7 568.30	9 081.96
Proposition 2	Société Cord'attitude	Remplacement des abat-sons + grillage anti-pigeon (<i>sans fourniture des planches</i>)	3 174.00	3 491.40
	Société Lebrun	Fournitures de 32 planches en chataignier	1 511.50	1 813.80
	Total proposition 2		4 685.50	5 305.20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- De **VALIDER** la proposition N° 2, c'est-à-dire les devis des sociétés :
 - Cord'Attitude pour un montant de 3 174.00€ HT, soit 3 491.40€ TTC
 - Lebrun pour un montant de 1 511.50€ HT, soit 1 813.30€ TTC.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

[INDEX](#)

DELIBERATION AUTORISANT MME LE MAIRE A LANCER UN MARCHE D'ETUDES « AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG »

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Il est nécessaire de lancer un marché pour la réalisation d'une étude « Aménagement du centre bourg ».

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à lancer ce marché et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Une nouvelle délibération à l'issue de la procédure pour valider l'offre retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Maire à lancer un marché pour la réalisation d'une étude « Aménagement du centre bourg »
- **DE SIGNER** toutes les pièces afférentes à ce dossier

[INDEX](#)

DELIBERATION AUTORISANT MME LE MAIRE A SOLLICITER LE FST (Fonds de Solidarité Territoriale) AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'ETUDE « AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG »

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Il vous est proposé d'autoriser Mme le Maire à solliciter le FST (Fonds de Solidarité Territoriale) auprès du Département pour l'étude « Aménagement du centre bourg ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du FST pour l'étude « Aménagement du centre bourg ».
- **DE SIGNER** toutes les pièces afférentes à ce dossier

[INDEX](#)

DELIBERATION AUTORISANT MME LE MAIRE A LANCER UN MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET DE SES ACCESSOIRES

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Il est nécessaire de lancer un marché public selon une procédure adaptée pour l'acquisition d'un tracteur et de ses accessoires.

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à lancer ce marché et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Une nouvelle délibération sera prise pour la validation de l'offre retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Maire à lancer un marché public pour la réalisation d'une étude « Aménagement du centre bourg »
- **DE SIGNER** toutes les pièces afférentes à ce dossier

[INDEX](#)

TABLE DES MATIERES – 2019 AVRIL

[INDEX](#)

SEANCE DU 24 AVRIL 2019	2
PRESENTATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DOCMAEL PAR M. LEFFONDRE, DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE LA CCBR	2
TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE	3
DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2019.....	4
ACTUALISATION DU TABLEAU DES COMMISSIONS COMMUNALES, INTERCOMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.....	5
NOMINATION AUX COMMISSIONS COMMUNALES.....	6
NOMINATION AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES	9
NOMINATION AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	10
NOMINATION DES CORRESPONDANTS	11
ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIERE	12
PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN MEUBLE POUR LE POINT RELAIS BIBIOTHEQUE	13
DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DU PREAU DU GROUPE SCOLAIRE.....	14
DEVIS POUR LA REFECTION DES ABAT-SONS DE L'EGLISE.....	15
DELIBERATION AUTORISANT MME LE MAIRE A LANCER UN MARCHE D'ETUDES « AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG »	16
DELIBERATION AUTORISANT MME LE MAIRE A SOLLICITER LE FST (Fonds de Solidarité Territoriale) AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'ETUDE « AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG ».....	17
DELIBERATION AUTORISANT MME LE MAIRE A LANCER UN MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET DE SES ACCESSOIRES.....	18